



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le **29 MARS 2022**

Le ministre

Réf : MT/2022-02/5078

Monsieur Xavier ROSEREN
Député de la Haute-Savoie
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 Paris SP 07

Monsieur le Député,

Vous avez appelé mon attention sur le souhait du Maire de Passy de relocaliser l'aire de régulation des poids lourds située à l'Abbaye sur la commune de Passy, au pied du Viaduc des Egratz.

La gestion de cette aire de régulation relève de la compétence de la Commission intergouvernementale (CIG) instituée par la convention de Lucques entre la France et l'Italie pour la gestion du tunnel du Mont-Blanc. En vertu de cette convention, le déplacement de cette aire de régulation nécessite l'accord de la partie italienne, ainsi que le co-financement des frais associés à la relocalisation, et notamment le lancement des études techniques.

Aussi, j'ai demandé à ce que les autorités françaises évoquent ce point formellement avec leurs homologues italiens lors de la prochaine CIG qui se tiendra cet été. Il convient cependant de noter qu'à ce stade, il n'existe pas de solution évidente pour relocaliser cette aire poids lourds.

Par ailleurs, des discussions sont en cours depuis fin 2019 pour reformer la gouvernance du tunnel du Mont-Blanc, notamment pour prendre en compte les observations de la Cour des comptes de 2019. Dans le cadre de la révision de la convention de Lucques, il est notamment prévu de renationaliser les compétences liées aux aires de régulation. Nous pourrions alors avancer sur ce dossier sans que cela ne nécessite l'accord et le financement de nos homologues italiens.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'expression de mes salutations les plus sincères.

Jean-Baptiste DJEBBARI